

Remboursement des frais d'etudes

Envoyé le 19 dec 1945  
Reçu le 26 dec 1945

Le conseil choisit pour secrétaire M. Delbet, lequel donne lecture du procès verbal de la précédente réunion qui est adoptée à l'unanimité.

Le conseil accepte de prendre à sa charge les frais d'études à rembourser à la ville de Paris, pour l'année 1945-46, pour les enfants suivants

- Baslet - Evla Lavoisier = 1.500 frs.
- Belloc " 1.500 frs.
- Dobregne " 1.500 frs.

sous réserve que les notes scolaires de ces jeunes gens, seront communiqués à la commune en fin d'année.

Vote de subventions

Envoyé le 15-12-46  
Reçu le 17-1-1946

Le conseil vote les subventions suivantes :

- Comité Franco-Américain du Comité à la Paix 300 frs.
- Centre Syndical d'Orsay 1.000 "
- Fondation Francis Garnier pour aveugles civils 100 "
- Fédération des œuvres laïques de Seine et Oise 500 "

Le conseil prend note d'une souscription future pour un monument à la mémoire de Gabriel Peri, et fait confiance à M. le Maire pour la formation du Comité Communal pour l'édification d'un monument au Français Morts pour la France.

Rectification du C.V.N.F.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Jallerat demandant la rectification du chemin vicinal ordinaire N° 1. Le conseil décide d'ajourner cette demande.

Canalisation d'Eau rue du Bois des Rames

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Rochon sollicitant une subvention pour le prolongement de la canalisation d'eau rue du Bois des Rames. Le conseil est d'avis que les moyens financiers de la commune ne permettent pas ces travaux mais demande à M. le Maire de voir la Société Lyonnaise pour obtenir des délais de paiement.

Salle d'attente de la Gare du Guichet

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la S.N.C.F. faisant connaître qu'il n'est pas possible actuellement d'envisager les travaux d'agrandissement de la salle d'attente de la gare du Guichet.

Bouches d'Incendie

Le conseil est d'avis de demander un devis détaillé à la Société Lyonnaise des Eaux pour l'installation de deux bouches d'Incendie rue du Bois des Rames et rue du Général Duchesne.

Prolongation d'ouverture du Bureau de Poste

Le conseil accepte de porter le crédit pour ouverture du bureau de poste, de 3.375 frs à 10.800 frs, somme demandée par l'administration.

Amenagement de la Vallée de l'Yvette

M. Bertaux donne lecture du projet de statuts du syndicat intercommunal constitué pour l'aménagement de la Vallée de l'Yvette. Le conseil accepte ces statuts à l'unanimité. M. Bertaux indique que les subventions de l'Etat et du département seront calculées de façon que 10% seulement des travaux restent à la charge de la commune.

Apprentissage gratuit

Le conseil décide d'attribuer à Melle Yvette Piere la somme prévue pour le Legs Archange, à l'apprentissage gratuit, soit 295 frs pour 1945.

Demandaes de M. Couchaud

M. le Maire suspend la séance pour entendre, suivant son désir M. Couchaud, représentant du syndicat de Mondetaur. Campagne. M. le Maire précise que celui-ci a prétendu à tort n'avoir reçu à sa demande du 18 Août,

256  
que le 28 Novembre, alors que cette réponse a été faite le 19 août. Si M. Couchaud avait adressé plus tôt la liste des questions qu'il désirait poser une solution plus rapide aurait pu intervenir.

Pétrole. M. Couchaud demande la constitution de stocks de pétrole chez des commerçants de la commune. Une lettre sera adressée à M. Lafuste, grossiste à Longjumeau pour lui demander s'il est en mesure d'approvisionner en pétrole.

Ravitaillement. M. Couchaud proteste contre l'augmentation du prix du pain de 0.10, pratiquée par le dépôt de Mondétour et demande à M. le Maire d'encourager les créations de commerces qui seront ou qui sont faites dans Mondétour. M. le Dr Laurial propose que les bouchers prennent à leur charge les 40 centimes supplémentaires. Cette question est renvoyée à la commission du ravitaillement.

Mare de Mondétour. M. Couchaud demande le rétablissement des drains qui traversaient la mare en face de la ferme de Mondétour, pour permettre le comblement définitif. Il prend à partie M. Le Fevre pour un article paru dans le journal local "Les nouvelles socialistes" et dans lequel il était recommandé aux habitants de Mondétour de ne pas continuer à faire des tas d'ordures, disant qu'il ne voulait pas d'immixtion étrangère dans le lotissement. M. Le Fevre proteste que le travail qu'il a fait entreprendre était dans l'intérêt des lots, et que M. Couchaud n'a pas demandé à être entendu pour discuter des articles de journaux. La mare se trouvant en bordure d'un chemin vicinal, c'est à l'Agent voyer qu'il y a lieu de s'adresser.

Rue de Bellevue. La rue de Bellevue est ravagée et n'a pas de trottoirs, M. Chevin laisse envahir sa haie par les ronces, Il sera mis en demeure de les couper, une intervention sera faite près de la Sté Lyonnaise pour qu'elle fasse reboucher convenablement les tranchées qu'elle est obligée de faire.

Eclairage de l'escalier de la Gare. L'emplacement des lampes doit être changé pour que l'escalier soit mieux éclairé. L'éclairage dans la rue de Montlherif sera fait jusqu'aux réservoirs.

Debauché du lotissement vers le Sud. Il sera demandé à M. Gallerat de déboucher le sentier des pauvres qui ne gênerait pas les cultures, Il sera interdit à M. Demas de labourer dans la rue des coquelicots, La commission des travaux étudiera ces questions.

M. le Maire fait donner lecture du projet de budget de 1946, établi par la commission des finances.

M. Bertaux rend compte que cette commission ne s'est pas mise d'accord sur les taxes à voter et que lui et ses collègues ont pris, en tant qu'élus communistes, une position qui consiste simplement à appliquer les points de programme qu'ils ont mis sur leurs affiches, c'est à dire demander la participation de l'Etat aux dépenses des communes, le vote du budget étant une occasion de mettre ce programme à exécution.

Il propose de demander à l'Etat des subventions pour les dépenses de rattrapage tant aux charges de l'Etat et il considère que nous ne devons pas prendre la responsabilité des dépenses qui sont un héritage de Vichy, notamment dépenses

Budget de 1946

de rationnement, - participation dans les dépenses de police d'Etat - Entretien des rues négligé pendant sans du fait de la guerre et qui nécessiterait actuellement de grandes dépenses qui peuvent être considérées comme dommages de guerre. Le même pour l'éclairage public et l'entretien des Chemins vicinaux - Déficit de 1944 provenant de l'augmentation du coût de la vie.

M. Bertaux et ses collègues ne peuvent accepter la taxe additionnelle à la taxe des transactions qui frapperait les petits consommateurs.

Par contre la taxe de 0.10 sur la vente des viandes peut être portée à 0.50 jusqu'à elle n'est pas payée par le consommateur.

La taxe sur les domestiques est acceptable, mais la taxe de 4% sur les garnis n'a pas été retenue, elle frapperait une catégorie de petits employés qui sont obligés de loger à l'hôtel.

La taxe sur les propriétés bâties n'est pas à retenir, elle frapperait les petits propriétaires principalement.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'est pas d'une application facile, le travail n'étant pas fait dans toutes les rues.

Il propose pour la taxe d'habitation les tarifs suivants :

moins de 2.000 frs : 3% - de 2.001 à 3.000 : 5% - de 3.001 à 4.000 : 7%  
de 4.001 à 6.000 : 9% - de 6.001 à 8.000 : 12% - au dessus de 8.001 : 15%  
ce qui produisant 355.000 frs environ.

M. Chauveau dit qu'il a vu M. Bertaux avec beaucoup d'intérêt et que s'il a bien compris il compte faire une part sur des subventions de l'Etat que nous sommes en droit de demander et sur des centimes additionnels pour équilibrer le budget. Les finances communales sont en droit d'être remaniées, ce qui amènera probablement la suppression des centimes additionnels, il n'est donc pas logique de les appliquer à outrance. Par quoi seront-ils remplacés ? Par des taxes dont l'emploi nous est proposé actuellement, taxes sur la propriété bâtie et non bâtie, taxes sur les locaux professionnels qui a été voté par le conseil Général, etc...

Doit-on établir chaque année notre budget en déficit et demander des subventions à l'Etat qui, en définitive, prend l'argent dans les mêmes bourses, ou faire un effort en examinant les taxes que l'on nous propose. La commune a besoin de fonds pour payer les travaux, et ce n'est pas l'usage des centimes qui va nous donner cette ressource.

M. Bertaux répond qu'il est évident que les finances communales vont être remaniées, mais que nous ne savons pas comment et qu'il faut bien se baser sur ce qui existe actuellement.

M. le Maire demande de voter sur les taxes qui sont proposées :

Taxe sur les garnis de 4% : votée à l'unanimité.

Taxe sur les domestiques d=

Taxe de vente sur les viandes portée de 0.10 à 0.50 le kg à l'unanimité.

Taxe sur les propriétés bâties, refusée par 15 voix contre 8.

Taxe additionnelle à la taxe des transactions, refusée par 18 voix contre 5.

Reçu le 19 dec 1945  
23 janvier 1946

base sur l'enlèvement des ordures ménagères = refecté à l'unanimité  
 base sur les locaux à usages professionnels = refecté par 18 voix contre 5.  
 base sur la valeur locative des locaux à usage d'habitation, les tarifs suivants sont adoptés à l'unanimité :

moins de 2.000 = 3% - de 2001 à 3.000 = 5%  
 de 3.001 à 4.000 = 7% - de 4001 à 6.000 = 9%  
 de 6.001 à 8.000 = 12% - au dessus de 8.000 = 15%.

Le conseil décide de demander à l'état les subventions suivantes :

Depenses de rationnement - complement de credit qui seroit necessaire pour faire face aux depenses de l'année 40.000.  
 Refection des voies urbaines, chemins vicinaux et ruraux dont l'entretien a été negligé du fait de la guerre 500.000  
 Remise en état de l'Eclairage public 80.000

Le conseil decide de voter le budget propose par M. le Maire avec les modifications suivantes :

Depenses de rationnement et assurances sociales = il ne sera prevu que des credits egaux à la subvention de l'Etat.  
 contingent dispensaires antituberculeux 9.500  
 contingent protection de la Sante publique 5.500  
 Eclairage public au lieu de 50.000 70.000  
 Traitement du professeur Education physique 12.000  
 suppression du credit pour depenses de police d'Etat.

En recettes, les chiffres suivants sont prévus :

base sur les garnis 15.000  
 base sur les domestiques 25.000  
 base de visite sur les mandes 50.000 au lieu de 10.000  
 base d'habitation 355.000 au lieu de 150.000

Le budget ainsi voté produira :

Depenses ordinaires 3.637.487  
 Recettes ordinaires 1.134.211  
 Insuffisance de revenus 2.206.276

Le conseil decide le vote de 1.000 centimes, soit il restera une insuffisance de revenus de 1.188.260 pour laquelle le conseil sollicite une subvention de l'Etat,

1.058.016  
 1.188.260 pour laquelle

ORSAY - BUDGET PRIMITIF DE 1946 -		val. du cent 1945: 1.049.58
		1946: 1.058.16
<u>RECETTES ORDINAIRES</u>		recettes-propositions
		1944 pour 1945
CH I - Produit des centimes ordinaires et spéciaux :		
5 cent. ord. contrib. mobil. et fons.	4.515	4.560
3 cent. contribution des patentes ....	1.210	1.168
5 " spéciaux chemins vicinaux ....	5.272	5.291
3 " " " " ....	6.202	6.281
3 " " " " chemins ruraux ....	3.162	3.175
4.400 cent. insuffisance de revenus .	481.194	4.659.190
		4.625.539

CH II - TAXES ET IMPOSITIONS DIRECTES

taxe sur le revenu net des propriétés bâties			
d°			
d°			
non bâties			
taxe d'habitation	146.907	156.000	
taxe d'enlèvement des ordures ménagères		15.000	
taxe sur les instruments de musique	1.615	1.500	
taxe sur les chiens	31.350	30.000	
taxe sur les domestiques		35.000	
taxe vicinale	60.491	240.882	422.482

CH 3 - taxes et impositions indirectes

taxe Eclairage et chauffage électricité		40.000	
taxe sur les spectacles	24.534	25.000	
taxe sur les licences débits boissons	29.040	30.000	95.000
taxe additionnelle à la taxe transaction			

CH 4 - Expédition actes Etat civil ..

droits de place halles et marchés	31.300	130.000	
taxe d'abattage	8.079	50.000	
service incendie des particuliers	4.160	8.000	
part dans les concessions du cimetière	66.600	60.000	
droit de vœu provisoire	3.304	3.000	
service extérieur des pompes funèbres	12.573	20.000	263.300

CH 5 - Produit des concessions

Sté Lyonnaise des Eaux	147.895	160.000	
Electricité	14.672	15.000	175.000

CH 6 - revenus ordinaires du patrimoine

revenus des rentes sur l'Etat	8.188	8.000	
rentes sur particuliers	449	450	
loyer des propriétés communales	5.202	5.000	
Produit de la crèche	11.117	12.000	
Excédent du revenu de l'hospice	2.396	2.396	
Usage du dépôt	3.302	1.000	28.846

CH 7 - répartitions faites par l'Etat

participation dépenses intérêt général	98.034	91.135	
subvention pour dépenses de ravitail.	11.450	82.000	
subvention état service incendie	923	900	
indemnités assurances sociales	624	800	
remboursement de frais d'études	5.000	5.000	
subvention Eclairage commun. d. Euros		860	130.625

CH 8 - Recettes ordinaires diverses

frais audiences foraines	1.550	1.575	
indemnité secrétariat administratif	331	350	
ventes diverses	2.215	1.000	
repas réchauffés cantine	260	250	3.375

total des recettes ordinaires .....

2.489 227

RECETTES EXTRAORDINAIRES

4 cent. pour remb. emprunt de	60.000	4.224
46 " " "	800.000	48.314
4 " " "	65.000	3.929
43 " " "	750.000	45.294
13 " " "	221.975	15.382
70 " " "	1.350.000	72.802
1 " " "	2.900	1.059
26 " " "	600.000	28.822
3 " " "	60.000	3.882
12 " " "	88.174	11.980
3 " " "	57.774	3.858
6 " " "	250.000	6.107
		<u>213.652</u>

DEPENSES

CH I - administration - personnel

1 traitements indemnités secrétaire Mairie	43.704	104.000
2 d° services administratifs	192.942	150.000
3 d° agents rationnement		120.000
4 assurances sociales	20.412	30.000
5 retraite des vieux travailleurs		23.000
6 habillement des appariteurs, concierges		3.000
7 assurances accidents du travail		15.000
8 allocations familiales	24.582	24.000
9 pensions aux employés communaux	3.000	6.000
10 dixième du receveur	925	925
11 fonds compensation allocations familiales	31.860	40.000
14 recensement par le contrôleur	1.348	1.500
15 allocation porteur de dépêches	1.650	3.600
16 prolongation ouverture bureau d. postes	3.375	10.800
17 indemnité au caissier de la caisse Epargne	268	500

584.325

<b>CH 2 - ADMINISTRATIF - MATERIEL</b>				
1	frais de bureau de la mairie	12.145	15.000	
2	conservation des archives		1.000	
3	frais de timbres et d'enregistrement	418	2.000	
4	abonnement publications administratives	397	300	
6	cotisations municipales	480	1.440	
7	frais de téléphone	3.510	5.000	0
8	abonnement au Journal Officiel	350	500	
10	frais de confection des rôles	6.951	8.000	34.740
3	<b>CH 3 - JUSTICE - audiences forcées</b>	3.200	3.200	3.200
2	<b>CH 4 - contingent police d'Etat</b>	12.297	<del>12.297</del>	<del>12.297</del>
1	<b>CH 5 - sécurité, personnel et matériel</b>			
2	indemnités aux sapeurs pompiers	1.800	1.800	
3	indemnités pour services des particuliers	9.211	10.000	
4	assurance accident sapeurs pompiers	2.503	4.000	
5	entretien et remplacement matériel incendie	5.768	40.000	
6	entretien et éclairage du local	500	500	
7	frais de bureau, habillement, etc....		4.000	
8	assurance du matériel	602	1.000	
9	entretien et installation bouches incendie	745	35.000	96.300
<b>CH 6 - SALUBRITE ET SANTE</b>				
2	salaires du fossoyeur et du gard du cimetière		80.000	
4	entretien et clôture du cimetière		15.000	
7	entretien des canalisation eau et bornes		5.000	
8	entretien des égouts		3.000	107.000
9	<i>contingent protection santé publique des pendans au tuberculeux</i>		5.500	
10			9.500	
<b>CH 7 - VOIRIE - PERSONNEL</b>				
1	salaires du personnel voirie urbaine	201.799	450.000	
2	assurances sociales	17.038	54.000	
4	allocations familiales		48.000	
5	retraite des vieux travailleurs		18.000	
5	salaires des agents voirie vicinale		39.600	
8	employé auxiliaire		4.000	
6	assurances sociales		7.000	620.600
<b>CH 8 - VOIRIE - MATERIEL</b>				
1	entretien des rues, quais, pl. publ.	16.080	100.000	
2	Eclairage public	516	10.000	
9	enlèvement des ordures ménagères	90.000	120.000	
11	entretien des chemins vicinaux	7.195	114.734	
13	contribution au fonds commun des C.V.O	21.287	80.294	
15	frais de gestion du service vicinal	1.132	3.720	
16	frais de gestion du service urbain, rural	5.504	16.750	485.498
16	<i>Entretien des chemins ruraux</i>		3.000	
<b>CH 9 - ABATTIS, HALLES ET MARCHES,</b>				
1	salaires personnel inspection des viandes	8.100	8.100	
3	salaires préposé aux recettes du marché	7.421	12.000	20.100
1	<b>CH 10 - entretien matériel des marchés</b>		2.000	2.000
<b>CH 12 - PROPRIETES COMMUNALES - PERSONNEL, MATERIEL</b>				
1	traitements, honoraires architectes, géom.	13.396	15.000	
2	traitements personnel des bâtiments	26.065	50.000	
4	entretien bâtiments communaux	69.859	60.000	
6	assurance des bâtiments communaux	2.950	5.000	
10	impôts et contributions	8.518	10.000	
11	remontage et entretien des horloges	4.590	4.000	
12	chauffage et éclairage bâtiments communs	25.397	40.000	
13	entretien des boîtes aux lettres	100	160	
14	consommation eau bâtiments et bornes	34.243	60.000	244.160
<b>CH 13 - ENSEIGNEMENT, PERSONNEL, MATERIEL</b>				
1	indemnités de logement aux instituteurs	22.351	60.000	
2	supplément de traitement personnel ens.	1.400	1.400	
4	traitement des hommes et femmes service	52.641	100.000	
9	traitements prof. cours complément.	10.695	30.000	
12	entretien des Ecoles publiques	45.342	50.000	
13	fournitures scolaires	8.010	30.000	
14	chauffage des Ecoles	33.755	60.000	
15	Eclairage des Ecoles	7.261	15.000	
16	entretien du mobilier scolaire		2.000	
17	acquisition de livres de prix		15.000	
18	assurance des bâtiments scolaires	123	1.000	
19	livres bibliothèque scolaire		2.000	
22	arbre de Noël Ecole maternelle	300	600	
23	bourses diverses d'études	200	1.000	

9# réparation de la chaudière à gaz .....	30.000	398.000	
9 CH 14 - professeur Education Physique	12.000	12.000	
1 CH 15 - entretien terrain de jeux .....	6.000	10.000	10.000
CH 17 - ASSISTANCE, PREVOYANCE, FAMILLE			
1 traitements visites médicale scolaire ...	2.806	30.000	
2 entretien du matériel .....		1.000	
4 frais de bureau, fiches et imprimés .....		2.000	
5 Achat de produits pharmaceutiques .....	313	2.000	
5 traitement personnel de la crèche .....	21.349	60.000	
6 entretien du matériel .....	542	2.000	
7 achat de denrées pour la crèche .....	8.372	12.000	
8 Chauffage et Eclairage d° //// .....	2.421	10.000	
25 Livrets caiss. d'Epargne, enfants des Ecoles		1.000	
26 trousseaux de maternité .....		2.000	
28 Reversement au Bacc taxe sur spectacles	24.535	25.000	
33 inhumations indigents .....	1.762	3.000	150.000
CH 18 - SUBVENTIONS -			
1 Caisse des Ecoles .....	10.000	10.000	
2 sociétés locales, Secours mutuels .....	6.000		
Société de pêche .....	300		
Sté d horticulture .....	500		
Fanfare Ste Cecile .....	3.000		
3 Syndicats ouvriers .....	1.000	10.800	
Coopératives scolaires, filles	200		
garçons .....	200	400	
5 subvention à l'Yvette Sportive .....		2.000	24.400
Comité Franco Américain - Francis Daniel - Ceimetes Larques		900	
CH 19 - dépenses diverses			
5 Fêtes locales .....	1.067	25.000	
7 indemnités de fonctions, au Maire .....	17.328	27.000	
8 " aux adjoints .....	8.335	45.000	
11 frais de contrôle du gaz .....		600	
15 emploi des revenus, des dons et legs .....	5.415	5.415	
16 dégrèvements sur taxes communales .....		10.000	
17 Reversement des indemnités assurances soc	653	800	
18 " secrétariat administratif	315	350	
13 contribution dépenses syndicats de communes		5.000	
19 réparation et installation Eclairage public		160.000	
dépenses imprévues ... (Ch. 20 art. 1) .....		6.225.40	886.464
20 déficit du budget supplémentaire de 1945 .....		601.003.60	886.464
total des dépenses extraordinaires .....			3.639.884

Cartes de lait

M. le Maire informe Madame Goste qu'il a reçu la visite de l'inspecteur de l'école. Par ailleurs, M. Martin qui lui a confirmé que les cartes de lait n'existent pas pour les vieillards.

M. Mon demande que les entrepreneurs d'Orsay obtiennent les bons matières dont ils ont besoin pour les travaux communaux.

M. Orlet se plaint que l'architecte n'est pas tenu au courant de certains travaux. M. le Maire lui demande puisqu'il travaille chez M. Colin de le mettre au courant et de l'inviter à venir tous les mercredi matin à la Mairie comme il le faisait auparavant.

M. Penion demande où en est la question de la Salle d'entraînement pour l'Yvette sportive, une enquête sera faite au sujet de la baraque en bois qui est sur la carrière et de celle qui est dans le chantier Orfont.

M. Orlet demande où en est la réparation de l'Eclairage public, la société S.E.L.F. doit commencer les travaux incessamment.

Il est proposé de faire poser des plaques de rues en bois dans les voies baptisées dernièrement.

M. Hamard demande la révision des numéros des maisons.

Mme Hennef demande de faire une démarche pour le centre d'abatage et s'il a été prévu des lampes dans la Prairie et le Petit

Chez Soi, et que du machefer soit repandu dans les rues de ces lotissements principalement dans les virages.

M. le Maire informe M. Bomnier que la commission des finances etudie actuellement le contrat des pompes funebres.

M. Faure demande que les fils d'eclairage de quelques maisons, qui servent le bois, soient mis sous cables.

La seance est levée à 19 heures.

~~Le Maire~~  
~~M. Faure~~  
~~M. Bomnier~~  
~~M. Le Fèvre~~  
~~M. Mon~~  
~~M. Hamard~~  
~~M. Penion~~  
~~Mme Hennef~~  
~~M. Marchand~~  
~~M. Bertiaux~~  
~~M. Clement~~  
~~M. Moreau~~  
~~Mme Pares~~  
~~M. Dibet~~  
~~Mme Paillote~~  
~~Mme Gosse~~  
~~M. Segros~~  
~~M. Lauriat~~  
 Paris  
 Segros  
 Henry

Le vingt janvier mil neuf cent quarante six, convocation du conseil municipal pour le Jeudi 24 janvier à 21 heures a la Mairie d'Orsay, en seance publique extraordinaire à l'effet d'y deliberer sur les questions portees à l'ordre du jour.

Le Maire

Reunion du 24 janvier 1946

Le vingt quatre janvier mil neuf cent quarante six, vingt et une heures, le conseil municipal s'est reuni à la Mairie d'Orsay, en ordinaire de ses seances, sous la presidence de M. Bertiaux, premier adjoint.

Etant presents; M. M. Bertiaux, Le Fèvre, Mon, adjoints Faure, Luveland, Hamard, Penion, Mme Hennef, Marchand Bomnier, Clement, Moreau, Mme Pares, Dibet, Mme Paillote Mme Gosse, Segros, et Lauriat.

Excuses; M. M. Le Roux, Maure, Le Roux, Martin, Vincent

Le conseil choisit pour secretaire M. Dibet, lequel donne lecture du proces verbal de la precedente reunion, qui est adopte à l'unanimité, M. Bertiaux demande qu'il soit note que lui et ses collegues communistes ont pris, apres etude en collaboration avec M. Mon, du projet de budget presente par M. le Maire, une position qui consiste simplement à appliquer les points du programme.

Le conseil approuve le remplacement de M. Chaugreau par M. Clement.

M. Bertiaux donne lecture de la lettre de demission de M. Faure de la commission des travaux, laquelle, d'apres lui, ne peut

Commission des finances

Commission des Travaux



exercer ses pouvoirs que si les travaux a exécuter lui sont soumis, ce qui n'a pas été fait pour l'éclairage. Le conseil considère qu'ayant accepté le projet en séance il n'y avait pas lieu d'en saisir la commission des travaux vu l'urgence et n'accepte pas la démission de M. Favre.

Conseil de Prudhomme

M. Bertiaux donne lecture d'une lettre de M. le préfet concernant la création d'un conseil de prudhomme dans le canton de Palaiseau. Le conseil donne avis favorable à cette création, mais demande des précisions sur l'importance des dépenses qui en résulteront.

Lettre Jallerat

M. Bertiaux donne lecture d'une lettre de M. Jallerat du 11 janvier, protestant contre l'ouverture à la circulation du sentier des pauvres.

Tarif des portages funèbres

M. Bertiaux donne lecture d'une lettre des porteurs demandant l'augmentation du prix des portages. Le conseil décide de porter ce prix de 60 à 90 frs

Tarif des creusements de fosses

Le conseil municipal, considérant que le tarif des creusements de fosses est insuffisant pour couvrir les frais de traitement du fossoyeur, décide de doubler les tarifs, soit 200 frs, pour les fosses de 1<sup>m</sup> 50, 140 frs par creusement supplémentaire et 50 frs pour entrée au caveau provisoire.

royal 25 : 1 18 H6  
peu 30 : 1 19 H6

Reouverture du fonds de chômage

Pour permettre le paiement des indemnités dues à un bénéficiaire, le conseil décide la réouverture du fonds de chômage à compter du 15 novembre 1945

royal 25 - 1 H6  
peu 5 : 2 19 H6

Métropolitain

M. Bertiaux donne lecture d'une lettre de la Cie du Métropolitain du 3 janvier 1946, répondant aux demandes de la dernière réunion du Conseil et faisant connaître que l'arrêt à Antony n'avait été supprimé que pendant quelques mois en 1944, au moment où la situation de l'énergie électrique était particulièrement critique et qu'il est très difficile pour équilibrer la charge des divers types de trains de la ligne. Le train de 19<sup>h</sup> 15 pour St Remy, a été rétabli le 4 décembre 1945, en revanche, la mise en circulation d'un nouveau train partant d'Orsay à 6<sup>h</sup> 45 ne paraît pas justifiée, car la charge du train 14<sup>h</sup> 30 passant à Orsay à 6<sup>h</sup> 59 est normale. Enfin en ce qui concerne la gare de Massy-Palaiseau, la remise en état de la marquise des quais fait partie du programme de reconstruction de cette gare, un abri couvert existe déjà sur le quai, direction Luxembourg, la construction d'un abri du même genre sur le quai, direction Saint Remy, est prévue.

Le conseil est d'avis de faire observer à la compagnie que lors de la remise au service de l'arrêt à Antony, il a été porté sur toutes les ardoises des gares que cette mesure était provisoire et que, contrairement aux affirmations de la compagnie, le train de 6<sup>h</sup> 59 est complet à son passage à Orsay.

Rue Mademoiselle

Le conseil prend connaissance d'une pétition des habitants du quartier de la rue Mademoiselle, pour la refecton de cette voie. M. La Ferre fait connaître que l'ingénieur Vicinal doit réunir les commissions des chemins d'Orsay et de Villebon dans son bureau, pour étudier la question.

Société Lyonnaise - délais de paiement

Lecture est donnée d'une lettre de la société Lyonnaise des Eaux, faisant connaître que des délais de paiement ont été accordés à M. M. Sarrue et Rochon pour les travaux de canalisation d'eau.

Le Docteur Lammat signale que la Ste. Lefornaise fait supporter l'entretien des branchements par les proprietaires - M. Le Fevre est charge d'etudier la question et de repondre au Dr Lammat.

Annulation d'un bulletin de Recettes

25. 1 1946  
1. fevrier 1946  
Monument Jean Lebas

Le conseil decide l'annulation d'un bulletin de recettes de 50 fs pour location de jardin, au nom de M. Laboue, faisant double emploi.

Envoye le \_\_\_\_\_ 19\_\_\_\_  
Recu le \_\_\_\_\_ 19\_\_\_\_

Le conseil vote un credit de 100 fs, sur les depenses imprevuees, pour la souscription en vue de l'erection d'un Monument a Jean Lebas, Maire de Raubaix, Mort pour la Liberte'

Subvention au Centre Syndical

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Prefet, faisant connaitre qu'il n'est pas possible d'approuver la subvention au Centre Syndical d'Ervaux, qui dispose de ressources fournies par les adhérents

Budget de 1946

M. Berteaux donne lecture d'une lettre d'observations de M. le Prefet au sujet du projet de budget de 1946. Le conseil considere qu'il avait pris une position juste puisqu'elle a permis d'obtenir des subventions de l'etat et qu'en raison même de cet effort de l'etat, la commune doit faire de son coté, l'effort necessaire pour equilibrer le budget.

M. Berteaux donne lecture du proces-verbal de la reunion de la commission des finances, qui est approuve. Le conseil decide d'augmenter certaines depenses jugees insuffisantes ou reduites lors du vote du budget:

Depenses de rationnement	120.000 -	augmentation :	42.000
Contrib. rechaude Travailleur	27.000	"	2.000
Assurances sociales	80.000	"	8.000
Police d'Etat	19.297	"	12.297
Entretien des Rues	200.000	"	103.000
Honoraires architectes et geometres	30.000	"	15.000
Chauffage et eclaireage Bts Communaux	60.000	"	20.000
Entretien des Ecoles	75.000	"	25.000
Fournitures scolaires	50.000	"	20.000
Total			<u>247.297</u>

Depenses deja votees  
Total des depenses ordinaires  
3.637.487

Le montant des recettes ordinaires etait de 1.430.967  
Il y a lieu d'ajouter le doublement de la subvention de l'Etat pour depenses d'interet general 91.135

1.522.102  
produit de la taxe sur les transactions a 1.50% 150.000  
Total des Recettes Ordinaires 1.972.102

soit Depenses ordinaires 3.884.784  
Recettes ordinaires 1.972.102  
Excédent de depenses 1.912.682

25 Janvier 46

Subvention de l'Etat.

population municipale totale (recensement de 1936) 4.048 hab.  
 valeur du centime 1.058.16  
 Nombre de centimes representant l'insuffisance de revenus de  
 1.912.682 1808  
 centimes extraordinaires 242 } 2.050  
 produit exempté des taxes directes 652.382  
 Equivalence en centimes 616  
 l'indice communal est de 2.666  
 l'indice rectifié est de : 0 à 1.000 = 0  
 1.001 à 2.000 1.000  
 2.001 à 2.666 1.332 } 2.332

Nombre de points = 2332 + 4.048 9.399.456  
 la valeur du point étant de 0,05, la subvention speciale est de 469.970  
 subvention sur la taxe des transactions :  
 avec la taxe à 1.50%, la commune beneficie de 30 points par  
 habitant x 4.048 = 121.440 à 1,25 151.820

Total des subventions 621.790  
 l'insuffisance de revenus étant de 1.912.682  
 les subventions de 621.790  
 Il reste à fournir à 1.290.892

soit 1.220 centimes, que le conseil municipal vote à l'unanimité.  
 Le conseil vote la taxe sur les transactions au taux de 1.50%.

Le conseil vote les majorations suivantes du taux des indemnités de resi-  
 dence familiale des employes hebdomadaires et auxiliaires =  
 6 enfants et plus = 16.000 - 4 et 5 enfants = 14.500 - 3 enfants 13.000  
 2 enfants 11.500 - un enfant 10.000 sans enfant 9.000  
 autres agents. 8.000. à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1946.

Une delegation composée de M. M. Dubet, Hamard, Le Ferre, Marchand, Clement  
 Penion, se rendra au ministere du travail en vue d'obtenir le classement de la  
 commune en premiere zone.

Une plaque sera posee à la Mairie, à la memoire de M. Croc, conseil municipal  
 mort pour la France.

L'avis de M. le prefet sera demandé pour la creation de la commission de  
 recherche des fortunes illicites.

Les demandes de remboursement de fournitures scolaires des enfants  
 d'Orsay allant à Palaiseau seront examinées.

Le manque de marchefer n'a pas permis de realiser une  
 amelioration dans les voies du lotissement de la Prairie, une de-  
 mande sera faite à l'usine à gaz.

Les lampes qui ne fonctionnent pas seront signalées à  
 M. salon.

Taxe des transactions  
indemnité de Residence  
familiale

voyé le 18  
 au la 19

Demandes diverses

